

Du 07 au 10 mai 2014
Challenge de pétanque
et de l'amitié
Bernard Delmas





DOSSIER DE PRESENTATION

1 – Date du challenge

Ce challenge de pétanque organisé par l'ASCE 66 se déroulera en doublettes formées les 7, 8, 9 et 10 mai 2014 à Calella (Espagne), le jeudi 8 mai étant férié.

Tout participant à ce Challenge doit être, titulaire de la carte d'adhérent de son A.S.C.E., ou de la F.F.S.E (Fédération Française des Sports Entreprises) ou apparenté avec l'adhérent.

2 – Lieu du challenge

Le challenge se déroulera à Calella. Reconnue capitale touristique de la Costa del Maresme, c'est une ville cosmopolite, avec un climat typique de la Méditerranée. Elle est située à 50 km de Barcelone et de Gérone et à 140 km de Perpignan.

Calella est une ville qui compte plus de 650 ans d'histoire et un passé ouvert sur la mer et sur la montagne. Elle offre une plage de près de trois kilomètres de long, une grande zone piétonne et commerciale au cœur de la ville, des zones naturelles comme le Parc Dalmau ou la promenade de Manuel Puigvert où se déroulera le challenge.

Calella est desservie par les aéroports de Barcelone et de Gérone. Des compagnies low cost desservent ces deux villes depuis Beauvais, Poitiers, Lille, etc... Le TGV arrive également en gare de Barcelone. Des lignes régulières de train et de bus desservent Calella depuis Barcelone et Gérone. En cas de nécessité, l'organisation mettra en place un service de navette depuis les aéroports ou la gare de Calella pour ceux qui en feront la demande.

3 – Hébergement

L'hébergement est prévu sur un lieu unique, l'Hôtel « Président ». L'ensemble des participants sera hébergé en chambre double. Des chambres individuelles, moyennant supplément, pourront **exceptionnellement** être attribuées. L'Hôtel « Président » est un hôtel 3 étoiles de grand standing, avec Piscines bar et divers services. Les repas et les animations, ainsi que le repas de clôture, se dérouleront à l'Hôtel « Président ».

Le jour du départ, les chambres doivent être libérées avant midi.

Il est interdit de fumer dans l'hôtel.

4 – Accueil

Les participants au challenge de pétanque, seront accueillis le samedi 3 et le mercredi 07 mai 2014 à partir de 17 heures dans le hall de l'hôtel. Une sangria de bienvenue sera offerte à chacun (au bar sur présentation du ticket).

5 – Parking

Le parking gardé "la Plane" est à la disposition des participants. Il se situe à 300 m de l'hôtel et un tarif préférentiel est consenti aux participants. Pour information en 2012, le tarif était de 6 € au lieu de 8 € par jour et de 13 € pour les bus au lieu de 16 €. Un badge sera envoyé par mail à l'issue des inscriptions avec le livret d'accueil ou sera également disponible à l'accueil, auprès de l'organisation.

Attention de ne pas se garer n'importe où, la fourrière espagnole est très vigilante.

6 – Boulodrome

Les parties se dérouleront sur les allées centrales de l'Esplanade « Manuel Puigvert » de la commune de Calella située en bordure de la Grande Bleue (voir plan). Comme en 2012 les terrains seront tracés et numérotés.

La liste des participants et le tirage au sort par poules seront affichés dans le hall de l'hôtel, la veille de la compétition.

7 – Restauration

La carte « restauration » donne accès au restaurant et précise l'heure des repas, excepté le jour de la compétition où les horaires peuvent varier.

Tous les repas se feront à l'Hôtel « Président » selon la formule buffet (entrées et desserts à volonté, plat principal trois au choix à volonté), **boissons non comprises**.

Après le repas du soir, une animation est assurée par l'hôtel Président. Généralement la soirée comporte deux parties, une partie spectacle (Flamenco, magie ou autre) et une partie dansante avec DJ ou orchestre.

Les repas sont servis impérativement à :

Petit Déjeuner : selon les horaires, excepté le jour de la compétition

Déjeuner : selon les horaires notés sur votre fiche

Dîner : selon les horaires notés sur votre fiche

Repas de clôture le vendredi 9 mai

Animation des soirées sur place (de 21h30 à 24h00)

Aucune boisson ne peut être amenée en salle par les participants pour les repas

8 – Sortie culturelle

Une sortie culturelle est proposée pour les personnes qui ont choisi la formule à la semaine. Cette sortie se déroulera la journée du mardi 6 mai avec départ le matin en bus grand luxe devant l'hôtel pour la visite de Barcelone avec un guide parlant français. Arrêt devant les monuments Sagrada Familia, Casa Milla, Casa Batllo, oeuvres de l'architecte Gaudi, place d'Espagne, etc... Le midi, un pique nique sera fourni par l'hôtel et pris au Parc de la Ciutadella. Après midi libre avec la possibilité de visiter l'ancien quartier de Barcelone, Barrio Gotic, les Ramblas, etc... Le retour à l'hôtel est prévu vers 19h00. Les visites payantes des monuments et les boissons ne sont pas comprises dans le tarif de la journée. Ceux qui le souhaitent pourront profiter du transport collectif réservé pour cette journée et visiter librement la ville.

Un supplément joint au dossier donnera le détail de la journée.

9 – Inscriptions

Le challenge de pétanque se déroulera les jeudi 8 et vendredi 9 mai 2014. Les inscriptions seront ouvertes courant décembre 2013 et seront closes impérativement le vendredi 31 janvier 2014.

Les épreuves se dérouleront les 8 et 9 mai en front de mer sur l'esplanade « Manuel Puigvert ». La remise des récompenses précédera la soirée de clôture.

10 – Tarif des inscriptions

Le tarif indiqué sur la fiche individuelle comprend :

La sangria de bienvenue, l'hébergement et les repas du mercredi 7 mai au soir jusqu'au samedi 10 mai midi et sur demande un pique-nique pourra être fourni le jour du départ, pour le repas du midi (demande à faire la veille avant 19h00), le cocktail après la remise des récompenses, le repas de clôture et les animations.

Le supplément pour chambre individuelle 10 € par nuit.

Les personnes qui le souhaitent peuvent adapter leur séjour à l'hôtel moyennant une participation supplémentaire par jour et par personne en pension complète et chambre double.

Un forfait pour la semaine du samedi 3 au samedi 10 mai en pension complète est également proposé.

11 – Désistement

L'organisation ne peut pas souscrire d'assurance annulation. En conséquence, en cas d'annulation de séjour après le vendredi 17 avril 2014, la moitié des sommes versées reste acquise à l'organisation.

En cas d'annulation de séjour après le vendredi 25 avril 2014, aucun remboursement ne sera possible.

Aucun remboursement ne sera accordé pour arrivée tardive ou départ anticipé.

Toute inscription non accompagnée du règlement ne pourra être prise en compte.

Toute modification de réservation avant le 17 avril 2014 non confirmée par courrier ou par mail ne pourra être validée.



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2014



PROGRAMME

Mardi 06 mai 2014

9 heures Visite de Barcelone

Mercredi 07 mai 2014

17 heures Accueil des participants, sangria de bienvenue

A partir de 19 heures Dîner, animation, nuit (voir horaires sur la fiche)

Jeudi 08 mai 2014

7 heures 30 Petit déjeuner, pour les joueurs

8 heures 30 Début de la compétition pour le concours masculin

9 heures Début de la compétition pour le concours féminin

A partir de 13 heures Déjeuner

15 heures Poursuite de la compétition

A partir de 19 heures Dîner, animation, nuit

Vendredi 09 mai 2014

A partir de 8 heures Petit déjeuner

9 heures Parties finales des différents concours

A partir de 13 heures Déjeuner

15 heures Finales des différents concours

17 heures 30 Résultats et remise des récompenses au bord de la piscine

A partir de 19 heures 30 Dîner de clôture (19h30 1^{er} service, 20h30 2^{ème} service)

A partir de 21 heures 30 Animation sur place

Samedi 10 mai 2014

A partir de 8 heures Petit déjeuner - Matinée libre

A partir de 13 heures Repas et retour



CHALLENGE DE PETANQUE ET DE L'AMITIE 2014



REGLEMENT DU CHALLENGE

ARTICLE 1 : Date et lieu

Le challenge de pétanque et de l'amitié Bernard Delmas se déroulera du 7 au 10 mai 2014 à Calella (Espagne - Catalogne Sud).

L'organisation sera assurée par l'ASCE 66.

ARTICLE 2 : Participants autorisés

Sont admis à participer les adhérents des ASCE invitées ainsi que les adhérents de la F.F.S.E (Fédération Française des Sports Entreprises) ou apparentés avec l'adhérent.

ARTICLE 3 : Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'association d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline fédérale.

ARTICLE 4 : Obligation des participants

Les participants et accompagnateurs ont une tenue correcte en tous lieux, en toutes circonstances (épreuves, repas, spectacles, allocutions, distribution des récompenses, etc...) et pendant toute la durée de la manifestation. En cas de détérioration de matériels, les frais seront à la charge des auteurs ou de l'association qu'ils représentent.

ARTICLE 5 : Commission d'organisation

Une commission d'organisation est mise en place durant toute la durée du challenge. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves (retard, absence, etc...). Elle est constituée de trois membres de l'ASCE organisatrice, du corps arbitral.

Les décisions de cette commission sont sans appel.

ARTICLE 6 : Contrôle des engagements

A L'inscription

Chaque association participante fournit à l'organisateur les fiches individuelles et la fiche récapitulative des inscrits dûment remplies, datées et signées par le président d'appartenance qui doit comporter les mentions suivantes :

- Le nom du responsable et son numéro de téléphone
- L'identité et la filiation du participant
- Le numéro de la carte d'adhérent ASCE
- La composition des équipes
- La copie de la carte d'adhérent
- La répartition des chambres

La personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne pourra prendre part au challenge, de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 7 : Pénalités et sanctions

Pour les cas de discipline sportive qu'elle aurait à examiner, la commission d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité (retrait de points) une équipe dont le comportement antisportif le nécessiterait.

Le jeudi matin les parties débuteront à 8h30 pour le concours masculin et à 9h00 pour le concours féminin. A compter de 8h45 et 9h15, toute équipe retardataire rendra 1 point de pénalité à l'équipe adverse, puis à nouveau 1 point toutes les 5 minutes écoulées. A 9h30 et à 10h00, les équipes présentes n'ayant pas commencé leur partie faute d'adversaire seront déclarées gagnantes.

Le jeudi après midi les parties reprendront à 15h00 pour tout le monde, il sera fait application des mêmes pénalités dès 15h15.

Le vendredi matin, les parties reprendront à 9h00 pour tout le monde, il sera fait application des mêmes pénalités dès 9h15.

En cas d'incident grave, la commission pourra exclure du tournoi le joueur fautif ou son équipe.

Les décisions de la commission d'organisation sont sans appel.

ARTICLE 8 : Référence à une réglementation nationale

Les rencontres se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal, sauf dispositions particulières prévues au présent règlement.

ARTICLE 9 : Tirage au sort des rencontres

Le tirage au sort des rencontres des parties de poule entre les équipes inscrites aux deux concours principaux (masculin et féminin) aura lieu la veille du concours et sera fonction du nombre d'équipes inscrites.

Le tirage au sort ne devra pas opposer 2 équipes d'une même ASCE pendant les parties de poule (sauf cas de force majeure).

A la fin de chaque partie, les équipes, gagnantes et perdantes, devront s'inscrire à la table de marque.

A l'issue des phases de poule, le tirage des parties se fera par tirage au sort.

ARTICLE 10 : Définition des épreuves

Le Challenge comporte trois séries de concours **en doublettes formées** :

- le concours principal,
- le concours complémentaire,
- le concours consolante.

Le concours principal se compose :

- d'un concours masculin,
- d'un concours féminin.

Les équipes mixtes sont inscrites **au concours masculin**.

Le concours complémentaire :

A l'issue des phases de poules des concours principaux (masculin et féminin), il sera mis en place pour les concurrents éliminés :

- un concours complémentaire masculin
- un concours complémentaire féminin.

Le concours consolante :

Tous les éliminés du premier tour (principal et complémentaire) des différentes compétitions, participeront à la consolante :

- un concours consolante masculin,
- un concours consolante féminin.

ARTICLE 11 : Déroulement des épreuves

La première phase des deux concours principaux sera organisée par poules de 4 équipes (doublettes) sauf impossibilité mathématique.

Les deux meilleures équipes de chaque poule seront qualifiées pour la suite des concours principaux qui se joueront alors par élimination directe, après tirage au sort.

Les deux équipes perdantes de chaque poule seront inscrites d'office pour le concours complémentaire disputé aussi par élimination directe, après tirage au sort.

La consolante (masculin et féminin) se déroulera suivant le principe de l'élimination directe, sans tirage au sort.

ARTICLE 12 : Durée des parties

Les parties de poule se joueront en 11 points

ARTICLE 13 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par des arbitres fédéraux de la ligue Languedoc-Roussillon de la FFPJP.

ARTICLE 14 : Classement des équipes

Un classement individuel des équipes sera établi dans chacun des concours : principal, complémentaire et consolante.

Un classement masculin et féminin par ASCE sera établi pour l'attribution du challenge de l'amitié.

Le challenge sera attribué à l'ASCE ayant obtenu le meilleur classement sur les trois équipes les mieux classées dans chacun des concours principaux. En cas d'égalité, il sera pris en compte la quatrième équipe et ainsi de suite.

Le barème suivant sera appliqué :

Équipe vainqueur	7 points
Perdante en finale	6 points
Perdante en ½ finale	5 points
Perdante en ¼ finale	4 points
Perdante en 1/8 finale	3 points
Perdante en 1/16 finale	2 points
Perdante en 1/32 finale	1 point

Ce classement est établi sous le contrôle de la commission d'organisation qui le valide, il est mis à la connaissance des participants pendant un quart d'heure avant d'être promulgué. Passé ce délai, les résultats sont officiellement communiqués aux compétiteurs et plus aucune réclamation ne sera acceptée concernant les résultats ou le classement du challenge

Le trophée Bernard Delmas sera remis à l'équipe de l'ASCE du Languedoc Roussillon la mieux classée à l'issue de la compétition dans le concours principal masculin.

Les coupes décernées aux lauréats des différents concours seront acquises définitivement.

ARTICLE 15 : Couverture des risques

L'ASCE est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée.

Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de l'ASCE. Tous les participants au challenge devront être, titulaires de la carte d'adhérent de leur ASCE ou apparenté avec l'adhérent, de manière à être couverts par l'assurance en responsabilité civile et individuelle.

L'ASCE décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant ou confiés à l'adhérent (adhérent, association), y compris les équipements pour la compétition (boules de pétanque). Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages de son matériel pouvant être causés par un vol, etc...

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la FNASCE selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

ARTICLE 16 : Droit à l'image

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'évènement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportage radio, et tout autre moyen existant ou non encore existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier.

Tout participant au challenge qui ne souhaite pas que son image soit exploitée par l'organisateur doit le mentionner au moment de son inscription. Toutefois, le participant qui sera sur une photo de foule prise dans un endroit public ne pourra refuser la publication de ladite photo.

ARTICLE 17 : Soins - Hospitalisation

En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé (**N'oubliez pas de vous munir de votre carte vitale européenne à jour**).

ARTICLE 18 : Cas de force majeure

En cas de force majeure mettant en danger la sécurité des participants, le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement ou d'annuler la manifestation.

ARTICLE 19 : Acceptation du règlement

Par le seul fait de son inscription, tout participant au challenge adhère sans restriction aux dispositions générales et au présent règlement et accepte toutes les décisions des organisateurs pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Chaque responsable d'association s'engage à le diffuser à l'ensemble des participants.



DEVELOPPEMENT DURABLE

Les organisateurs du challenge ont souhaité rendre cette manifestation éco responsable par la mise en place de plusieurs actions spécifiques.

1 - Le transport

L'offre en matière de transport en commun est multiple pour arriver à Calella, avion, train et bus.

Pour ceux qui viendront en voiture, dans le dossier d'inscription une rubrique co-voiturage sera à compléter avec deux choix :

- Ceux qui acceptent de partager leur véhicule
- Ceux qui recherchent un véhicule.

Ces informations seront accessibles sur le site de l'ASCE 66 afin de favoriser au maximum le co-voiturage.

2 - Le prix

Des efforts ont été faits pour que le critère de prix ne soit pas un frein à la venue des participants. En ces périodes de crise, de difficultés financières que nous connaissons tous il est important de maîtriser les coûts. La hausse par rapport à la précédente édition est limitée à 5 €.

3 - Le choix du site

Il centralise les besoins de l'organisation et des participants. Les déplacements entre l'hôtel, lieu où sont prévus les repas et l'animation des soirées, les terrains de la manifestation sportive ainsi que les divers commerces et la plage s'effectuent à pied. Ainsi, de leur arrivée jusqu'à leur départ, les participants n'ont pas besoin de leur véhicule.

4 - Réduction de la production papier

Les dossiers seront envoyés par messagerie, exceptionnellement une diffusion papier sera faite pour à ceux qui ne disposent pas d'internet. Les fiches d'inscriptions seront également adressées par messagerie, seul le chèque correspondant aux inscriptions avec les trois fiches d'inscription par ASCE fera l'objet d'un envoi postal. Le dossier d'accueil sera adressé aux présidents(es) et disponible sur le site de l'ASCE 66. Une version papier sera consultable à l'accueil de l'hôtel et sur les terrains de jeu.

5 - Propreté

En concertation avec la municipalité de Calella nous prévoyons la mise en place de poubelles et de cendriers, sur les terrains de jeu. Ceci afin de préserver la propreté des lieux pendant et après notre passage et aussi faciliter le travail des employés de la mairie de Calella.

Le fait de respecter ces quelques consignes qui ne demandent pas beaucoup d'effort à chacun représente beaucoup vu le nombre de participants. Ainsi les personnes venues pour une manifestation ludique participent par des gestes simples à une action éco-responsable.

Visite de Barcelone mardi 06 mai 2014

Rendez-vous devant l'hôtel Président à 9 heures précises

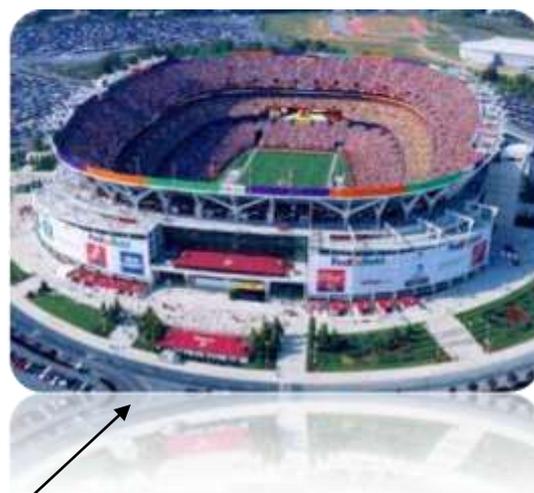
Départ sur Barcelone

Visite extérieure et arrêt à la « Sagrada Familia », prises de photos (on ne rentre pas dans l'édifice)

Visite panoramique de Barcelone en passant par l'Avenida Diagonal « Casa Terrades », puis Passeig de Gracia « Casa Mila » et « Illa de la Discòrdia »

Le « Nou Camp » stade du mythique FC Barcelone, on ne rentre pas dans le stade), arrêt, visite de la boutique du Barça.

Parc Joan Miro et place d'Espagne, visite libre, le guide indiquera le temps de la visite.



Camp Nou



Pedrera de Gaudi

Direction le parc de la Ciutadella où sera pris le repas (pique-nique fourni par l'hôtel)

Après-midi libre et rendez-vous à 17 heures précises au bus et retour à l'hôtel Président, arrivée prévue aux alentours de 18h30.

Pour ceux qui le désirent il est possible de rejoindre les Ramblas à pied (1 km environ) depuis le parc de la Ciutadella en passant par le Barrio Gotic (partie la plus ancienne de Barcelone) vous pourrez admirer la cathédrale de Barcelone, le palais Royal, la Casa de la Ciudad, la Casa de l'Ardiaco, la place Sant Jaume.



Sagrada

Familia



Parc de la Ciutadella

Sur les Ramblas ne manquez pas d'aller flâner à la Boqueria célèbre marché de fruits et de légumes, la fontaine « Font de Canaletes », etc...

Dans les rues adjacentes vous pourrez voir le Palais Guell de Gaudi, le Gran Teatre del Liceu et la place Royale, etc...

Si vous avez le temps après la Place de Catalogne, vous flânerez sur le Passeig de Gracia

PS : Ne pas oublier l'heure de retour pour le bus

Soyez vigilants, n'empportez pas d'objets de valeur avec vous